



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

**26 MAI 2010 SPECIAL ZAC DE MONTBARTIER**

*Recueil*  
*des*  
***Actes Administratifs***

# Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Tarn-et-Garonne

du 26 mai 2010

Parution le 26 mai 2010

## SOMMAIRE

**Affiché dans le hall d'accueil de la préfecture de Tarn-et-Garonne  
le 26 mai 2010 pour une durée de 1 mois.**

---

<a href="#">DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES .....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE.....</a>	<a href="#">3</a>
➤ <a href="#">ARRETE PREFECTORAL 2010-1038 DU 11 MAI 2010 PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DES COMMUNES DE CAMPSAS - LABASTIDE SAINT PIERRE - MONTBARTIER.</a>	<a href="#">3</a>
➤ <a href="#">ANNEXE : SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DE LA PLATE FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE : EXPOSÉ DES MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT LE CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PLATE FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE SUR LES COMMUNES DE CAMPSAS, LABASTIDE SAINT PIERRE ET MONTBARTIER.....</a>	<a href="#">7</a>
➤ <a href="#">ARRETÉ PREFECTORAL 2010-1046 DE CESSIBILITÉ AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA PLATE FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE POUR LA REALISATION D'UNE PLATE FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CAMPSAS, LABASTIDE SAINT PIERRE ET MONTBARTIER .....</a>	<a href="#">10</a>
➤ <a href="#">ETAT PARCELLAIRE :.....</a>	<a href="#">13</a>
➤ <a href="#">COMMUNE DE LABASTIDE SAINT PIERRE.....</a>	<a href="#">13</a>
➤ <a href="#">COMMUNE DE MONTBARTIER.....</a>	<a href="#">17</a>

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES**

**BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE**

Réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) pour une plate forme logistique départementale sur les communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la plate forme logistique départementale

**ARRETE PREFECTORAL 2010-1038 DU 11 MAI 2010 PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DES COMMUNES DE CAMPSAS - LABASTIDE SAINT PIERRE - MONTBARTIER**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 123-19 ;  
Vu le code rural ;  
Vu le code de l'Environnement,  
Vu le code forestier

Vu la délibération du 28 novembre 2006 du Conseil Général de Tarn et Garonne se prononçant favorablement sur la constitution d'une zone d'aménagement concertée à vocation logistique sur les communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier.

Vu la délibération du 19 décembre 2007 du Conseil Général de Tarn et Garonne décidant la création d'un syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plate forme départementale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2008-639 du 17 avril 2008 portant création d'un syndicat mixte d'Études et d'Aménagement de la plate forme logistique départementale pour la mise en œuvre des études et pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la plate forme logistique départementale ainsi que pour la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-0074 du 15 janvier 2009 portant création d'une zone d'aménagement concerté pour l'aménagement de la plate forme logistique départementale sur les communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier ;

Vu la délibération du 7 juillet 2009 du Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Plate Forme Logistique départementale approuvant les dossiers de Déclaration d'Utilité publique, d'enquête parcellaire et de mise en compatibilité des PLU ; avec application de la procédure d'urgence.

Vu les dossiers constitués à cet effet par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la plate forme logistique départementale et déposés à la préfecture le 15 juillet 2009 ;

Vu les délibérations du 21 octobre 2009 du Syndicat Mixte chargé du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Montauban autorisant l'ouverture à l'urbanisation des zones impactées par la ZAC de la plate forme logistique départementale sur les communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier (dérogations prises dans le cadre de l'article L 122-2 du code de l'urbanisme).

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-1899 du 9 décembre 2009 prescrivant sur le territoire des communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier une enquête publique conjointe dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC de la plate forme logistique départementale et relative :

- à la déclaration d'utilité publique
  - à la mise en compatibilité des PLU des communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier
  - à l'enquête parcellaire,
  - à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- pour la période du 11 janvier 2010 et jusqu'au 10 février 2010 inclus.

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête sur l'utilité publique de l'opération envisagée émis le 16 mars 2010 et reçu en préfecture le 18 mars 2010 ; avis assorti de réserves et de recommandations ;

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête sur la mise en compatibilité du PLU des communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier émis le 16 mars 2010 et reçu en préfecture le 18 mars 2010 ; avis assorti d'une réserve et d'une recommandation ;

Vu les pièces témoignant du déroulement régulier de la procédure d'enquête publique ;

Vu l'arrêté du préfet de la Région Midi-Pyrénées n° 2009-232 du 30 juillet 2009 portant prescription de la réalisation d'un diagnostic archéologique ;

Vu l'avis de l'institut national de l'origine et de la qualité, unité territoriale sud-ouest, INAO Gaillac du 9 décembre 2009,

Vu l'avis du 21 décembre 2009 du Préfet de la région Midi-Pyrénées, au titre de l'autorité environnementale, sur l'étude d'impact du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau

VU les saisines pour avis sur le dossier d'enquête publique DUP valant mise en compatibilité des PLU des communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier du 9 octobre 2009 :

- du président de la chambre d'agriculture de Tarn et Garonne
- du président du Centre Régional de la propriété forestière

Vu le procès verbal de la réunion du 10 septembre 2009 avec les personnes publiques pour l'examen conjoint de la mise en compatibilité des PLU des communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier, au titre de l'article L122-2 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du 26 mars 2010 du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la plate forme logistique départementale déclarant le projet de ZAC d'intérêt général, valant déclaration de projet de la ZAC et valant demande de prise de DUP avec mise en compatibilité des PLU des communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier.

Vu les délibérations des conseils municipaux de :

- Campsas . : en date du 30 mars 2010
- Labastide Saint Pierre, en date du 2 avril 2010

Montbartier en date du 6 avril 2010 ;

Vu les pièces relatives aux publicités et affichages de la déclaration de projet ;

Considérant que la déclaration de projet annexée au présent arrêté expose les motifs et les considérations justifiant le caractère d'utilité publique de cette opération au sens de l'article L.11-1-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Considérant que les réserves émises par la commission d'enquête ont été prises en compte par le pétitionnaire dans la déclaration de projet sus visée ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne,

#### ARRETE :

Article 1er : Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la plate forme logistique départementale, les travaux nécessaires à la réalisation de la zone d'aménagement concerté de la plate-forme logistique départementale sur le territoire des communes de Campsas, Labastide St Pierre et Montbartier.

Cette déclaration d'utilité publique vaut mise en compatibilité des PLU des communes de Campsas, Labastide St Pierre et Montbartier.

Article 2 : Les expropriations éventuellement nécessaires pour la réalisation de l'opération envisagée devront être accomplies dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Le maître d'ouvrage devra, s'il y a lieu, remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles dans les conditions prévues par les articles L.123-24 à L. 123-26, L. 352-1, R. 123-30 à R. 123-38 et R. 352-1 à R. 352-15 du code rural.

Article 4 : Dans le cas où des prescriptions archéologiques seraient formulées par le préfet de région, l'exécution de ces prescriptions devra être un préalable à la réalisation des travaux.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera affichée pendant une durée d'un mois dans les mairies de Campsas, Labastide St Pierre et Montbartier ainsi qu'au siège du Syndicat mixte d'Etudes et d'aménagement de la plate forme logistique départementale ;

Article 6 : Un avis au public faisant mention de l'affichage de cet arrêté sera inséré par les soins du préfet de Tarn et Garonne aux frais du demandeur dans un des journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

Article 5 : Toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les **deux mois** à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou le ministre compétent d'un recours hiérarchique. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite étant entendu qu'un recours contentieux peut toujours être introduit dans les deux mois suivants.

Article 6: Le secrétaire général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, les maires de Campsas, Labastide Saint Pierre et de Montbartier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président du Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement de la plate forme logistique départementale et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn et Garonne.

Fait à Montauban, le 11 mai 2010  
Le préfet,

Fabien SUDRY

**ANNEXE : SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DE LA PLATE FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE :  
EXPOSÉ DES MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT LE CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DES  
TRAVAUX DE REALISATION D'UNE PLATE FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE SUR LES COMMUNES  
DE CAMPSAS, LABASTIDE SAINT PIERRE ET MONTBARTIER**

L'aménagement de la plate-forme logistique départementale a pour objectif de développer l'économie du département de Tarn-et-Garonne et favoriser la création d'emplois par le développement d'une offre d'accueil dédiée aux entreprises de cette filière.

Dès 2004, le Conseil Général, à l'initiative de ce projet, engage une étude d'opportunité pour le développement d'une zone d'activité dédiée à la filière logistique et dotée d'équipements structurants. Cette démarche résulte des projets implantés ou en cours d'implantation, à cette période (Bridgestone, Thiriet, Gammvert).

La démarche initiée vise également à identifier le site le plus à même d'accueillir ce projet. Après une analyse de 10 sites sur le département, 3 (Castelsarrasin-Moissac, Bressols, Campsas-Labastide-Saint-Pierre-Montbartier) ont fait l'objet d'une étude approfondie et détaillée en fonction des attentes et des besoins des entreprises de la filière logistique.

Bénéficiant de l'accompagnement de bureaux d'études, experts en la matière, le Conseil Général a retenu le site de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier pour accueillir la Plate-Forme Logistique Départementale.

Le positionnement géographique, à proximité d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires confère au site de véritables atouts. Le site se situe au Sud immédiat de Montauban, au carrefour des autoroutes A20/A62, à proximité de la ligne ferrée Bordeaux/Sète. La proximité avec le bassin d'emploi de l'agglomération de Montauban est également important afin de répondre au besoin en main d'oeuvre.

D'une superficie globale de 450Ha, la plate-forme logistique départementale constitue une véritable vitrine économique pour le département de Tarn-et-Garonne.

Le site bénéficiera d'équipements spécifiques (desserte ferrée, plate-forme multimodale, fibre optique...) permettant de développer une véritable filière logistique et d'accueillir des entreprises créatrices d'emplois sur site.

Par arrêté Préfectoral du 15 janvier 2009, la création de la ZAC de la plate-forme logistique départementale de Tarn-et-Garonne a été approuvée.

L'information du public et la concertation ont été très larges. Conscient des enjeux environnementaux et socio-économiques et de l'intégration paysagère, un comité consultatif Environnemental a été créé. Ce comité, regroupant l'ensemble des associations locales, a été associé à l'ensemble des étapes du projet.

La mise en oeuvre de la plate-forme logistique départementale répond également à l'organisation de la filière logistique en Midi-Pyrénées.

La principale plate-forme logistique existant en Midi-Pyrénées, à l'heure actuelle, est Eurocentre située sur la commune de Castelnau d'Estrétefonds et Villeneuve-les-Bouloc dans le département de la Haute Garonne, dont la commercialisation des 192 Ha de foncier est quasiment terminée.

La plate-forme logistique départementale accueillera majoritairement des entreprises de la filière logistique, mais permettra également le développement d'activités connexes à la logistique (restaurant routier, entretien camion, services aux entreprises...).

A terme, la plate-forme logistique départementale devrait générer la création d'environ 4 000 emplois.

Le montant global de l'opération est estimé à 75 000 000 d'euros hors taxes (valeur novembre 2009). Cette estimation comprend le coût de la maîtrise foncière, de la réalisation de la desserte ferroviaire, de la déviation de la conduite de gaz et de l'ensemble des travaux d'aménagements, y compris celui des mesures compensatoires prévues par le Maître d'ouvrage pour supprimer, réduire ou compenser les effets dommageables du projet.

L'Utilité Publique de ce projet de plate-forme logistique départementale se justifie au regard des motifs et considérations suivants :

- il favorise le développement économique du Tarn-et-Garonne, en offrant un site d'implantation compétitif pour les entreprises de la filière logistique,
- il assure une mutualisation des investissements publics sur un même site, en renforçant l'attractivité,
- il génère des créations d'emplois directs (environ 4000) sur le site et permettra également de pérenniser l'activité de nombreuses entreprises locales déjà existantes (BTP, maintenance ...),
- il crée une véritable offre multimodale (fer/route) pour les entreprises,
- il intègre pleinement les considérations environnementales en appliquant une charte environnementale, urbaine et paysagère volontaire,



il s'inscrit dans le cadre d'une organisation régionale de la filière logistique, en continuité et complémentarité de la plate-forme logistique Eurocentre.

La commission d'enquête a souligné d'une part, la pertinence de la localisation du projet de la plate-forme logistique départementale et, d'autre part, l'intérêt général de ce pari raisonnable à moyen et long terme, créateur d'emplois.

\* \* \* \* \*

**ARRETÉ PREFECTORAL 2010-1046 DE CESSIBILITÉ AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA PLATE FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE POUR LA REALISATION D'UNE PLATE FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CAMPSAS, LABASTIDE SAINT PIERRE ET MONTBARTIER**

Le Préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 portant suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et fixant les modalités de consultation du service des domaines ;

Vu l'arrêté préfectoral 2008-639 du 17 avril 2008 portant création d'un syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plate forme logistique départementale pour la mise en œuvre des études et pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la plate forme logistique départementale ainsi que pour la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-0074 du 15 janvier 2009 portant création d'une zone d'aménagement concerté pour l'aménagement de la plate forme logistique départementale sur les communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier ;

Vu la délibération du 7 juillet 2009 du syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plate forme logistique départementale approuvant les dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP), d'enquête parcellaire et de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) ; avec application de la procédure d'urgence.

Vu la demande du président du syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la plate forme logistique départementale en date du 15 juillet 2009 sollicitant l'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire relatives à la réalisation de la ZAC de la plate forme logistique départementale sur les communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-1899 du 9 décembre 2009 prescrivant l'ouverture de ces enquêtes en vue du projet précité ;

Vu les plans et les états parcellaires des propriétés et immeubles situés sur le territoire des communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier dont la cession est nécessaire pour l'exécution de cette opération et les dossiers correspondants déposés dans les mairies de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier en application de l'arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique conjointe et parcellaire ;

Vu l'avis favorable de la commission d'enquête assortie de réserves et de recommandations ,

Vu la délibération du Syndicat Mixte en date du 26 mars 2010 valant prise en compte des réserves et recommandations de la commission d'enquête ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1038 du 11 mai 2010 portant déclaration d'utilité publique pour les travaux d'aménagement de la ZAC de la plate forme logistique départementale sur les communes de Campsas, Labastide Saint Pierre et Montbartier ;

Vu la demande du 9 avril 2010 du syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plate forme logistique départementale en vue de la délivrance d'un arrêté de cessibilité sur les communes de Labastide Saint Pierre et de Montbartier ;

Vu l'arrêté n°2010- 48 du 11 janvier 2010 donnant délégation de signature à Madame Alice COSTE, secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

### **ARRETE :**

Article 1er : Sont déclarées cessibles, avec application de la procédure d'urgence, les propriétés visées aux états parcellaires ci-annexés au profit du Syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagement de la plate forme logistique départementale.

Article 2 : Les états parcellaires cités à l'article 1er ainsi que les plans parcellaires pourront être consultés par le public à la préfecture.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. et dont copie sera adressée au président du syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plate forme logistique départementale.

Fait à Montauban, le 17 mai 2010  
Le préfet, signé Fabien SUDRY

Délais et voies de recours :

Toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, ou le ministre compétent d'un recours hiérarchique.

Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite, un recours contentieux pouvant toujours être introduit dans les deux mois suivants.



	401		G	835	Lalande	12 412	T	12 412	0
	419		G	874	Lalande	9 083	T	9 083	0
037		<b>Succession MERIC Albert Gilles ép PARAVANO</b>							
		230 Route de Fabas 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE							
	348	Né le 08/04/1927 à Campsas	G	521	Latrobe	630	L	630	0
	349		G	522	Latrobe	1 335	T	1 335	0
048	389	<b>ROUMAGNAC René Jean Marie ép PILON Maria</b>	G	468	Maurel	2480	T	2480	
	410	Lauzard 82370 LABASTIDE ST PIERRE	G	478	Latrobe	2 155	VI	2 155	
	378	Né le 08/06/1929 à Montauban	G	485	Latrobe	23 057	T	23 057	0
	376		G	491	Latrobe	4 432	T	4 432	0
	375		G	492	Latrobe	5 373	T	5 373	0
	374		G	493	Latrobe	20 877	T	20 877	0
	362		G	500	Latrobe	2 244	VI	2 244	0
	356		G	502	Latrobe	11 229	VI	11 229	0
	365		G	505	Latrobe	7 065	VI	7 065	0
	372		G	508	Latrobe	3 520	VI	3 520	0
	352		G	515	Latrobe	5 491	BT	5 491	0
	351		G	519	Latrobe	840	BT	840	0
	377		G	841	Latrobe	10 247	L	10 247	0
	366		G	842	Latrobe	1 564	BT	1 564	0
057	370	<b>BEAUTES Georges</b>	G	514	Latrobe	1 082	T	1 082	0
		Melassou							
		82700 MONTECH							
059	408	<b>BLENGINO Jean Pierre Louis ép COURDY</b>	G	536	Latrobe	3 790	T	3 790	0
		32 avenue Hoche 91290 ARPAJON							
		Né le 11/08/1952 à Montauban							
		<b>BLENGINO Laurent André</b>							
		871 avenue Aristide Briand							
		82370 LABASTIDE ST PIERRE							
		Né le 15/01/1962 à Montauban							
		<b>BLENGINO Marguerite Anne ép VISSIO Jean</b>							
		90, chemin de Rhodie 82370 LABASTIDE							

		SAINT PIERRE								
		Née le 12/03/1955 à Montauban								
		<b>BLENGINO Marie Jeanne Marguerite ép DAUBANES Serge</b>								
		255 route de Montauban 82700 MONTBARTIER								
		Née le 01/04/1950 à Montauban								
		<b>BLENGINO Vincent Joseph</b>								
		730 chemin de Courel 82370 LABASTIDE ST PIERRE								
		Né le 29/09/1948 à Montauban								
065	369	<b>MESTRE José ép DARIOS Madeleine</b>	G	513	Latrobe	2 080	T	2 080	0	
		Micaille 82700 MONTBARTIER								
		Né le 23/02/1950 à Verdun/Gne								
		<b>DARIOS Madeleine Mathilde ép MESTRE José</b>								
		Micaille 82700 MONTBARTIER								
		Née le 14/03/1952 à Montdurausse								
069	360	<b>PRINGAULT Jean Maurice</b>	G	494	1035 rte nationale 20	4 616	T	4 616	0	
		Lauzard 82370 LABASTIDE ST PIERRE								
		Né le 02/07/1941 à Marseille								
071	391	<b>ROUMAGNAC Jean Claude Serge</b>	G	486	Latrobe	5 690	T	5 690	0	
	357	Lauzard – 945A RN20 – 82370 LABASTIDE ST PIERRE	G	497	Latrobe	2 550	VI	2 550	0	
	364	Né le 11/06/1953 à Montauban	G	498	Latrobe	3 792	T	3 792	0	
	363		G	499	Latrobe	2 062	T	2 062	0	
	361		G	501	Latrobe	2 970	T	2 970	0	
	373		G	509	Latrobe	3 175	T	3 175	0	
	371		G	510	Latrobe	5 747	T	5 747	0	
	367		G	511	Latrobe	2 698	BT	2 698	0	
073	379	<b>SOL Claudine ép BOUDY Alain</b>	G	462	Maurel	31 541	T	31 541	0	
	380	42 rue Louis Aragon 64340 BOUCAU	G	844	945b RN20	21 620	T	21 620	0	
	381	Née le 03/03/1958 à Montauban	G	460	Maurel	3 600	T	3 600	0	
	382	<b>SOL Hélène ép LACOSTE Hervé</b>	G	465	Maurel	3 015	T	3 015	0	
	383	"Cos" 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE	G	466	Maurel	7 194	T	7 194	0	
	384	Née le 28/09/1959 à Montauban	G	467	Maurel	2 955	T	2 955	0	

	385	<b>SOL Jacqueline ép SALUT Jean Pierre</b>	G	469	Maurel	12 220	T	12 220	0	
	386	21 rue Pierre Contant d'Ivry 66000 PERPIGNAN	G	470	Maurel	1 981	Taillis	1 981	0	
	387	Née le 17/04/1955 à Montauban	G	471	Maurel	7 300	T	7 300	0	
	388	<b>SOL Jean Paul ép CENA Ghislaine</b>	G	472	Maurel	7 404	Taillis	7 404	0	
		3 Rue Frédéric Chopin 82000 MONTAUBAN								
		Né le 29/04/1961 à Montauban								
		<b>SOL Jean Pierre ép BELOT Christelle</b>								
		9 rue de la Laucenelle 31620 VILLAUDRIC								
		Né le 03/04/1952 à Montauban								
		<b>SOL Joelle</b>								
		"Le Breuil" 86230 ORCHES								
		Née le 31/10/1963 à Montauban								
		<b>SOL Josiane</b>								
		9 rue de la Laucenelle 82370 LABASTIDE ST PIERRE								
		Née le 12/08/1956 à Montauban								
		<b>SOL Marie Thérèse ép CLARET Michel</b>								
		13B avenue de Mazères 31210 MONTREJEAU								
		Née le 24/12/1953 à Montauban								
		<b>SOL Thierry</b>								
		"Lauzard" 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE								
		Né le 04/04/1967 à Montauban								
							Surface	<b>500360</b>		





015	234	<b>DELAGNES Christian Maurice Pierre ép MALY Nicole</b>	B	605	2730 Rte de salcevert	207	T	207	0
	240	2730, route de Salcevert 82700 MONTBARTIER Né le 20/02/1951 à Montauban <b>COLLEDANI Angela ép DELAGNES Henri</b> 2730, route de Salcevert 82700 MONTBARTIER Née le 10/01/1925 à Italie	B	608	Vicari	7 614	T	7 614	0
016		<b>COMBRET Josiane Irène Raymonde ép GROUSSAC J-Claude</b> 15 Rue Louis Amstrong 82000 MONTAUBAN Née le 14/06/1957 à Montbartier							
	212		A	309	Raimon jouan	5 672	T	5 672	0
	213		A	310	Raimon jouan	6 134	T	6 134	0
	215		A	1075	Nauroubert	87 434	T	57 531	b=29903
019	227	<b>CARBONNEL Philippe Georges</b>	B	230	Vicari	2 294	T	2 294	0
	226	3346 rte de Salcevert – 82700 MONTBARTIER Né le 22/05/1970 à Montauban	B	231	Vicari	4 117	T	4 117	0
	225		B	232	Vicari	7 777	T	7 777	0
	223	<b>RODRIGUEZ Isabelle</b>	B	234	Vicari	840	P	840	0
	224	3346 rte de Salcevert – 82700 MONTBARTIER Née le 24/06/1963 à Paris	B	235	3346 Rte de salcevert	2 033	S	2 033	0
	221		B	623	Rte du frontonnais	12 097	T	12 097	0
	220		B	733	Vicari	463	T	463	0
	219		B	735	Vicari	2 280	T	2 280	0
	222		B	737	Vicari	3 202	T	3 202	0
	237		B	539	Vicari	5	T	5	0
024	182	<b>FENECH Joseph Jackie ép MUSCAT Renée</b> 1440, chemin de Bonneval 82700 LABASTIDE ST PIERRE	A	1127	Bicari	8 229	T	8 229	0

		Né le 16/11/1933 à Algérie							
		<b>MUCAT Renée ép FENECH Joseph</b>							
		1440, chemin de Bonneval 82700 LABASTIDE ST PIERRE							
		Née le 10/09/1934 à Algérie							
029	236	<b>GREGORIS Antonia ép FABBRO Angélo</b>	B	540	2686 rte de Salcevert	1 353	S	1 353	0
	235	2686 Route Salcevert 82700 MONTBARTIER	B	606	Vicari	620	T	620	0
	238	Née le 15/02/1917 à Italie	B	607	Vicari	202	T	202	0
		<b>FABBRO Nadine ép FAGET Christian</b>							
		2686 Route Salcevert 82700 MONTBARTIER							
		Née le 29/06/1960 à Montauban							
		<b>FABBRO Robert Alexandre</b>							
		2686 Route Salcevert 82700 MONTBARTIER							
		Né le 25/09/1942 à Montauban							
037	161	<b>Succession MERIC Albert Gilles ép PARAVANO</b>	A	279	Bicari	323	T	323	0
	176	230 Route de Fabas 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE	A	280	Bicari	3 355	T	3 355	0
	177	Né le 08/04/1927 à Campsas	A	281	Bicari	10 030	T	10 030	0
	178		A	282	Bicari	2 644	T	2 644	0
	181		A	285	Bicari	4 302	T	4 302	0
	162		A	1116	Bicari	40 337	T	40 337	0
	312								
	332								
	331								
038	184	<b>MERIC Serge Henri Edmond ép ESCUDIE Francine</b>	A	289	Raimon jouan	3 919	T	3 919	0
	185	Bicari – 2871 rte de Salcevert 82700 MONTBARTIER	A	290	Raimon jouan	3 233	T	3 233	0
	187	Né le 24/12/1951 à Campsas	A	292	Raimon jouan	9 576	VI	9 576	0
	173		A	910	2871 rte de Salcevert	4 535	P	4 535	0
	243		B	218	Vicari	21 090	T	21 090	0
	239		B	219	Vicari	3 863	T	3 863	0
	230		B	222	Vicari	5 410	P	5 410	0

	229		B	223	2871 rte de Salcevert	1 667	S	1 667	0
	228		B	224	Vicari	2 934	P	2 934	0
	231		B	225	Vicari	20 640	T	20 640	0
	241		B	226	Vicari	2 275	T	2 275	0
	232		B	228	Vicari	8 344	T	8 344	0
	233		B	229	Vicari	4 148	T	4 148	0
048	179	<b>ROUMAGNAC René Jean Marie ép PILON Maria</b>	A	283	Bicari	10 775	VI	10 775	0
		Lauzard 82370 LABASTIDE ST PIERRE							
		Né le 08/06/1929 à Montauban							
054	272	<b>VALMARY Claudine Elise ép BELY</b>	B	165	Barou Nord	34 320	BT	a=114	b=22034
		<b>UDAF de Haute Garonne Tuteur : M. OLLIER</b>						c=12172	
	271	5 rue Bayard 31000 TOULOUSE	B	166	Linard	2 290	BT	167	b=2123
	270	Née le 03/05/1937 à Molières	B	167	Linard	2 020	BT	50	b=1970
	268		B	200	Linard	13 989	BT	7 107	b=6882
	269		B	201	Linard	14 851	BT	6 021	b=8830